

Facturation électronique... Tenez-vous prêt !

Mars 2023

E-reporting Qui est concerné ?



C'est **déclarer électroniquement les transactions et paiements** pour les opérations non concernées par la facture électronique...

- Encaissements, **ventes aux particuliers** (B2C)
- Transactions relatives aux **exportations** (B2B)



Je suis **artisan**,
je suis concerné !



Je suis **commerçante**,
je suis concernée !



Je suis un **industriel**,
je suis concerné !



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

*Sous réserve des décrets en Conseil
d'Etat à venir pour préciser l'ensemble
de ces modalités.*

A vendredi prochain...

www.sadec-akelys.fr - 0800 071 017